

Certificats qualité de l'air « Crit'Air »

Un « certificat qualité de l'air » pour favoriser les véhicules les moins polluants

Ce certificat qualité de l'air « Crit'Air » est une vignette sécurisée, à coller sur le pare-brise du véhicule. Il indique sa classe environnementale.

Plus d'informations sur le site officiel du Gouvernement:

<https://www.ecologie.gouv.fr/certificats-qualite-lair-critair#e5>

Près de 250 Zones à Faibles Emissions (ZFE) sont déjà en vigueur en Europe.

Parmi elles, 5 françaises, réparties sur 79 communes

- Paris (dès 2015), Strasbourg (depuis 2018), Métropole du Grand Paris (depuis 2019), du Grand Lyon (depuis début 2020), Grenoble (depuis mai 2019).

Des ZFE sont en projets à:

- Lille, Aix-Marseille, Toulon, Toulouse, Montpellier, Saint-Etienne, Arras, Clermont, Nancy, Annecy, Valence, La Rochelle, Fort-de-France et dans la vallée de l'Arve.

Fin 2018

le Gouvernement Français impose aux 14 métropoles, dont Toulon Provence Méditerranée (TPM), de mettre en place les ZFE sur leur territoire pour fin 2020 et la mise en place des vignettes Crit'Air.

En février 2019

TPM lance une grande étude pour déterminer quels secteurs, il serait judicieux d'interdire, en permanence ou en cas de pics de pollution, aux véhicules les plus polluants.

Aujourd'hui

la crise sanitaire a entraîné un décalage de la prise des textes réglementaires prévue par la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) nécessaire à la mise en place des ZFE.



Var-Matin, dans son article du 14 Octobre 2020, rapporte les propos de l'interview avec Monsieur Gilles Vincent Maire de Saint Mandrier, vice-président de Toulon Provence Méditerranée en charge de l'environnement.

Sources : Var-Matin Edition du 14 Octobre 2020

Début de l'interview:

Comme 13 autres métropoles, TPM doit instaurer une ZFE au 31 décembre 2020. À trois mois de l'échéance, où en est ce dossier?

On s'est engagé à étudier une ZFE. Il y a eu une réunion à Paris mi-septembre avec le ministère et l'ensemble des métropoles. Les uns et les autres ont expliqué les difficultés qu'ils rencontrent et à mon avis cette date va être repoussée. Pratiquement personne ne sera prêt au 31 décembre. Mais la volonté y est.

Concrètement toutes les métropoles vont demander un report?

C'est une demande qui est déjà faite... Mais ça ne nous empêche pas de travailler.

Vous pensez obtenir quel délai supplémentaire?

Je ne sais pas. C'est plus qu'une demande en fait. C'est un constat. Le gouvernement a fait le constat qu'on n'est pas prêt. Donc, soit le délai sera repoussé... soit on va admettre que tout le monde ne sera pas prêt au 31 décembre sans qu'il y ait de pénalité ou quoi que ce soit. On devrait avoir des infos rapidement.

Depuis février 2019, TPM mène une étude pour concevoir cette ZFE. Quelles sont ses conclusions?

On est toujours dans l'étude. La ZFE est là pour limiter la pollution dans une zone et évitant que les voitures polluées entrent dans cette zone. Sur Toulon, les cartes sont connues. Les endroits qui sont les plus pollués sont autour de l'autoroute. On estime que 6.000 personnes qui habitent de part et d'autre sont soumises à une pollution qui dépasse la réglementation et les recommandations de l'OMS. Ce n'est pas normal. Je le dis très ouvertement.

Selon vous, c'est donc l'autoroute qu'il faudrait interdire aux véhicules polluants?

Oui, si on veut éviter la pollution, il faut éviter que les voitures qui polluent viennent sur l'autoroute. Il faudra donc installer des portiques qui délivreront des PV aux voitures qui n'ont pas la vignette de la bonne couleur. L'étude le confirmera mais je ne vois pas comment faire autrement.

Avec une interdiction d'accès permanente ou temporaire en cas de pic de pollution?

Ça, c'est de la responsabilité de l'État. On peut l'imaginer en concertation... un peu comme les pollutions de plage. Mais on serait plutôt sur des interdictions temporaires.

Mais alors ces voitures auront-elles le droit de passer ailleurs pour rentrer à Toulon?

Non. On a un dispositif de transport assez performant. Ceux qui ont des voitures polluées les garderont à la maison. Il faut aussi que les gens comprennent qu'on n'a plus le droit de rouler dans des véhicules qui polluent. Je crois que dans les 5 années qui viennent, les contraintes et les aides seront telles qu'il n'y aura pratiquement plus de voiture polluante. Et je suis désolé, mais ceux qui en auront encore devront être pénalisés. Du coup, je me demande d'ailleurs si ça vaut vraiment la peine de s'investir dans des trucs compliqués? Je pense que non.

Pour vous, la solution, c'est le renouvellement du parc automobile?

Oui. Il faut pénaliser les vieilles voitures et aider les gens à en changer. Je salue l'initiative du gouvernement de donner des aides au changement de véhicule.

Comment faire alors si j'arrive dans l'aire toulonnaise à bord de mon vieux diesel et que je veux aller de l'autre côté de Toulon? Il faudra passer derrière le Faron?

Oui, la voie de contournement existe déjà. Avant le dernier péage, il faudra une indication. En Allemagne, ça se fait couramment.

La question peut se poser aussi pour les livraisons en centre-ville...

Les véhicules de professionnels en général ne sont pas de vieux véhicules. Ils auront tous la bonne vignette. Et encore une fois, le centre-ville de Toulon n'est pas le problème. En dehors de l'autoroute, le seul point noir, c'est la corniche de Toulon où il y a un peu de pollution, mais sans dépasser le seuil réglementaire.

Pensez-vous qu'une ZFE va avoir un impact important sur la qualité de l'air à Toulon?

Non. Avant tout, il faudrait traiter l'air qui sort des tunnels. Il est pollué, donc traitons-le! C'est facile à faire, c'est exactement le même système que ce qu'on a à l'usine d'incinération des ordures ménagères à Lagoubran. Il faut un système de lavage des fumées. Dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère, deux années de suite, on a demandé à l'exploitant du réseau autoroutier de nous dire ce qu'il comptait faire.

Fin de l'interview.

DES RADARS ET DES PV

Les automobilistes doivent se préparer à l'idée de recevoir une nouvelle forme de PV s'ils ne respectent pas les interdictions de circuler liées à la future ZFE, ou s'ils oublient de se procurer leur vignette Crit'Air. Les contrevenants seraient flashés "comme avec un radar de contrôle de vitesse".

À la clé, des contraventions :

- De 68 euros (45€ minorée et 180€ majorée) pour les automobilistes
- De 135 (90€ minorée et 375€ majorée) pour les chauffeurs de bus ou poids lourds.

LES MOTOS CONCERNÉES AUSSI

Seules les motos électriques (rares) ou mises en circulation depuis 2017 (et même 2018 pour les cyclomoteurs) pourront arborer une Crit'Air 1, sésame pour rouler même pendant les pics de pollution. Pour toutes les autres, c'est la dégringolade rapide en fonction du nombre d'années sur la route.

DELIVRANCE DES VIGNETTES ET A QUEL COÛT

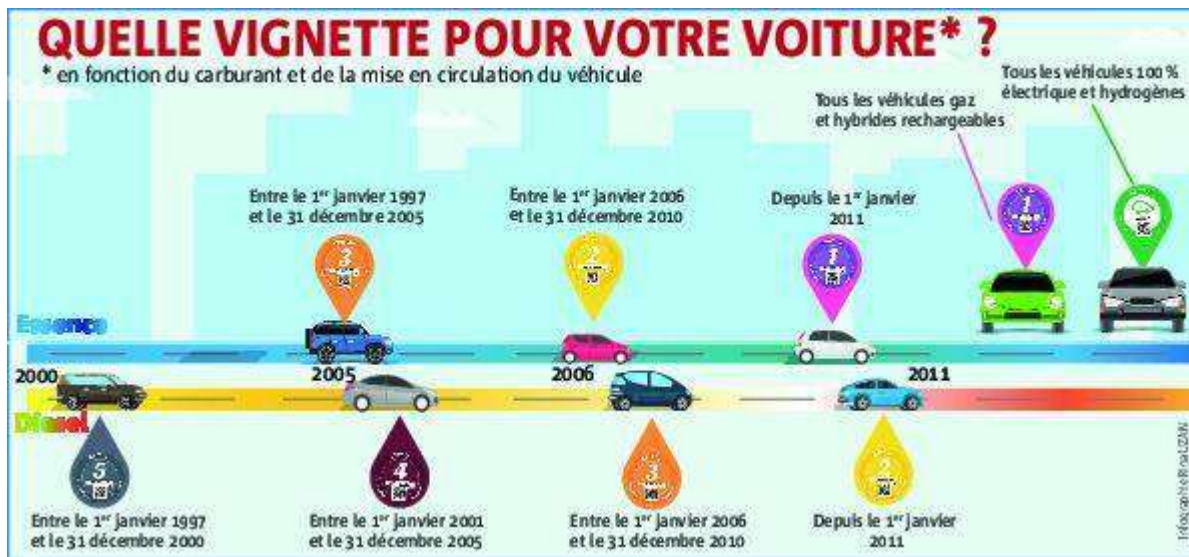
Chaque automobiliste devra commander sa (ou ses) vignette (s) Crit'Air sur le site officiel du ministère de la Transition Ecologique.

Plus d'informations sur le site officiel du gouvernement :

<https://www.certificat-air.gouv.fr/>

En fonction de l'immatriculation du véhicule, il délivrera la vignette ad hoc et vous la transmettra par courrier.

Coût de l'opération: 3,67 €. Une somme couvrant les frais du service et l'affranchissement postal.



VOUS SEREZ CONSULTÉS

Le calendrier a pris du retard, les étapes pour mettre en place une ZFE (rebaptisée en cours de route ZFEm, avec un petit m pour "mobilité"), prévoient :

- Une consultation du public (21 jours).
- Un avis des parties prenantes.
- 3 mois de campagne d'information locale.
- La publication de l'arrêté.
- L'installation des panneaux et les dispositifs de contrôle.

MOULT QUESTIONS préoccupent le C.I.L des Favières sur le détournement des véhicules très polluants par la voie de contournement du Faron (Départementale 46).

- Incidences sur le passage par des Secteurs, Toulonnais, Revestois et Valettois à fortes densités de population ?*
- Quel taux supplémentaire de pollution cela engendrera t-il ?*
- Les Résidents de ces Quartiers sont-ils moins sensibles à cet accroissement de la pollution ?*
- Des mesures de pollution atmosphérique seront-elles effectuées ?*
- Quelle seront les mesures prises en cas de dépassement des valeurs maximales admises ?*

Restons Vigilants !!!